



Accueillir des jeunes volontaires pour améliorer le quotidien des Seniors



5 Raisons de rejoindre SC2S

SC2S, le Service Civique Solidarité Seniors permet de rompre l'isolement social, de renforcer les liens de solidarité entre générations et d'apporter motivation et dynamisme à vos équipes.

- 1 Engagement de votre organisme dans un **grand projet de société**
- 2 **Aide au recrutement** de jeunes volontaires
- 3 **Formation** pour les jeunes volontaires et pour les tuteurs
- 4 **Soutien financier** pour diversifier le profil des jeunes et faciliter les missions en milieu rural. Le jeune volontaire perçoit une indemnité mensuelle de 580,62 €. L'Etat verse 473,04 € et la prestation de subsistance de 107,58 € est dûe par la structure d'accueil.
► **Prise en charge de cette prestation :**
 - **50%** pour toute nouvelle mission*
 - **100% pour l'accueil d'un jeune "éloigné"** (en situation de handicap, décrocheur, issu de QPV, ...)**
- 5 Sensibilisation des jeunes volontaires aux **métiers du grand âge**

► Pour accueillir des jeunes volontaires, il faut :

- **Être un organisme public ou privé à but non lucratif**
- **Avoir plus d'un an d'existence**
- **Posséder un agrément Service Civique** ou être membre d'une fédération ayant un agrément collectif qu'elle vous met à disposition.

Vous n'avez pas d'agrément ? Bénéficiez de notre intermédiation !

Nous mettons à votre disposition un binôme de jeunes, et assurons pour vous la responsabilité administrative et juridique.

*jusqu'à juillet 2021. **et à partir d'août 2021 pour les organismes d'accueil bénéficiant de l'intermédiation Service Civique Solidarité Seniors

100 %

Des personnes âgées affirment que les volontaires leur apportent de la joie*

80%

Des personnes âgées ont plus le moral*

90%

Des seniors affirment que les volontaires ont été un soutien pendant le confinement*

90%

des jeunes ont changé leur regard sur la vieillesse*

98%

des jeunes se sont senti utiles*

*Etude Unis-Cité sur le programme "Les Intergénéreux", 2019.



Les professionnels du Grand Âge l'observent au quotidien, **le Service Civique contribue efficacement au bien vieillir des personnes âgées** par des actions complémentaires à celles du personnel soignant et de l'entourage. Les seniors apprécient toujours la présence des jeunes volontaires qui sortent quant à eux grandis de cette expérience.

C'est de ce constat qu'est née la mobilisation Service Civique Solidarité Seniors

PARCE QUE L'INTERGÉNÉRATIONNEL EST UNE FORCE CONTRE L'ISOLEMENT.

Service Civique Solidarité Seniors a pour vocation de développer massivement et qualitativement le Service Civique auprès des personnes âgées au sein d'organismes publics et privés à but non lucratif.

Notre mobilisation a été créée sous l'impulsion d'Unis-Cité, association pionnière du Service Civique et du groupe Malakoff Humanis dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, avec l'appui du Ministère chargé de l'autonomie, du Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de l'engagement, et de tous les acteurs

Qu'est-ce que le Service Civique Solidarité Seniors ?



du Grand Âge et du Service Civique auprès des seniors (Monalisa, Croix Rouge, Petits Frères des Pauvres, Groupe SOS, UNIOPSS, FEHAP, APHP, Siel Bleu, Ligue de l'Enseignement, UFCV, Familles Rurales, AMRF,...). Notre mobilisation est active dans toutes les régions de France.

Notre ambition

1^{er} semestre 2021 :

45 000
seniors
accompagnés

D'ici 3 ans :

200 000
seniors
accompagnés



LE SERVICE CIVIQUE, EN BREF :

Le Service Civique est un dispositif national d'engagement volontaire de la jeunesse qui permet aux jeunes de consacrer 6 à 12 mois de leur vie au service de l'intérêt général.

► **Ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans**, jusqu'à 30 ans pour ceux en situation de handicap.

► **Sans condition de diplôme**, seuls comptent le savoir-être et la motivation.

► Pour chaque jeune, **une indemnité mensuelle de 580,62€ par mois** (473,04 euros versée par l'Etat, et 107,58 euros de prestation de subsistance versée par la structure d'accueil), une protection sociale, (maladie, retraite) et des congés.

► **Un engagement de 24 à 35 heures par semaine**



La mission du volontaire doit être complémentaire de vos actions et ne se substitue en aucun cas à l'activité d'un salarié, d'un stagiaire ou d'un bénévole. La mission doit être accessible à tous les jeunes, même sans qualification, de terrain et en contact avec les bénéficiaires.



Le rôle des volontaires



► MAINTENIR LE LIEN SOCIAL

- Visites de convivialité
- Accompagnement dans l'utilisation d'outils numériques
- Jeux de société, activités manuelles (ateliers créatifs, pâtisserie...)
- Sorties extérieures (balades, visites culturelles...)

► EFFECTUER DES ANIMATIONS COLLECTIVES

- Appui aux activités d'animations
- Activités ludiques de stimulation de la mémoire
- Jeux collectifs : bingo, loto...
- Recueil d'expériences de vie
- Ateliers bien-être/détente

► APPUYER LES ÉQUIPES DE PROFESSIONNELS PENDANT LES CRISES

- Accueil et orientation des familles en visite en cas de consignes sanitaires renforcées
- Pédagogie aux gestes barrières
- Animation de la relation à distance

sc-solidariteseniors.fr



Plus d'informations

Pour toute information et/ou pour étudier plus précisément votre situation et vos besoins, contactez le coordinateur SC2S de votre région :

sc-solidariteseniors.fr

CONTACT